

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin, le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-MARTIN-DE-SANZAY**, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de Madame **Valérie GUIDAL**, Maire.

Date de convocation : **14 juin 2023**

Nombre de Conseillers en exercice : **15**

PRESENTS : **Mme GUIDAL Valérie, M. DECESVRE Thierry, Mme BOISNIER Françoise, M. BOUHABEN Michel, M. BUROT Pascal, Mme DORIZON Betty, Mme MICHAUT Bernadette, M. AIRAULT Stéphane, Mme MONORY Myriam, M. JACSON Fabrice, Mme JANNETEAU Lysiane,**

ABSENTS EXCUSES : **Mme BREJEON Gaëlle, M. FALOURD Claude, M. LE STRAT Yann, Mme CHARETIER Jeanne, qui ont donné procuration respectivement à Mme MICHAUT Bernadette, Mme GUIDAL Valérie, Mme BOISNIER Françoise et M. DECESVRE Thierry**

Secrétaire de séance : **M. AIRAULT Stéphane**

Mme le Maire ouvre la séance à 19h30.

1 - Approbation du PV de la réunion du 15 mai

Adopté à l'unanimité

2 - Désaffectation et déclassement d'un chemin rural

Il est rappelé que, par délibération du 08 juin 2021 le Conseil Municipal a constaté la désaffectation d'un chemin rural à Passay.

Ce chemin rural a fait l'objet d'un Procès-Verbal de délimitation en date du 14 décembre 2009 : n° cadastral attribué – AB 379 – superficie – 362 m².

Considérant que cet ancien chemin n'est plus du tout affecté à l'usage du public depuis plus de trente ans, que la Commune ne procède plus à son entretien et que sa cession n'entraîne aucune gêne à la circulation, **le Conseil Municipal,**

- **Confirme la désaffectation** de ce chemin rural,
 - **Décide de son déclassement,**
 - **Autorise la cession** de la parcelle cadastrée AB 379,
 - **Fixe son prix de vente** à l'Euro symbolique et sa valeur comptable au prix de 125.00 €,
 - **Donne pouvoir** à Mme le Maire ou l'un de ses adjoints pour signer l'acte notarié.
-

3 - Autorisation de desserte d'un terrain à bâtir

Dans le cadre d'un projet de division parcellaire d'un terrain jouxtant la rue des écoles, en 2 lots à bâtir, il est demandé d'autoriser leur desserte par le terrain communal cadastré AH 266.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Autorise la desserte** des futurs lots, par le terrain communal cadastré AH 266,
- Précise que les raccords de réseaux seront à la charge du propriétaire,

- **Donne pouvoir** à Mme le Maire, pour signer tout document relatif à cette opération.
-

4 - Convention de location d'un terrain

Depuis 1992, la Commune louait un terrain sur le site de La Ballastière, cadastré ZA 002 d'une superficie de 4610 m². Le prix de location était fixé à 45.73 €.

Suite au décès de son propriétaire, il a été demandé à son fils si une nouvelle convention de mise à disposition de ce terrain pouvait être signée.

Après plusieurs entretiens, M. PAVY Freddy serait favorable à prolonger la mise à disposition de son terrain mais en contrepartie, demande une mise à disposition de la salle de la Ballastière un après-midi, hors jour férié et week-end.

Le Conseil Municipal :

- **Autorise la mise à disposition** de la salle de La Ballastière un après-midi par an, hors jour férié et week-end, en échange de la location du terrain cadastré ZA 002.
 - **Donne pouvoir** à Mme le Maire, pour signer une nouvelle convention de mise à disposition de ce terrain, avec M. Freddy PAVY.
-

5 - Tarifs cantine 2023/2024

Il est proposé de fixer les tarifs de cantine pour l'année scolaire 2023/2024.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal :**

- **Décide d'augmenter les tarifs** de restauration scolaire pour la prochaine rentrée,
 - **Décide d'appliquer un taux d'augmentation de 2 %.**
-

6 - Accueil de loisirs : vacances d'été

Durant la période estivale, l'Accueil de Loisirs sera ouvert du 10 au 29 juillet, puis du 28 août au 2 septembre.

Pour cet accueil, il est nécessaire de recruter un agent en contrat CEE, en fonction des effectifs inscrits.

Le Conseil Municipal :

- **Valide la période d'ouverture estivale** de l'Accueil de Loisirs,
 - **Autorise le recrutement d'un animateur supplémentaire** en contrat CEE, en fonction du nombre d'enfants inscrits.
-

7 - Groupe scolaire : Rentrée 2023

À ce jour, 97 enfants sont inscrits au groupe scolaire pour l'année scolaire 2023-2024.

8 - Journée Festive

La Journée Festive, organisée par les Associations de la commune, est programmée le 9 juillet prochain, et propose un vide-grenier, diverses animations dans le centre-bourg.

Un feu d'artifice, à La Ballastière, clôturera cette journée.

9 - Village de gîtes

- Un état des lieux rigoureux au départ et à l'arrivée doit être systématiquement réalisé.
- Suite à la suppression ou réduction de la vaisselle mise à disposition et compte-tenu de l'évolution des prix des matériels et du mobilier, il convient de revoir la fiche d'inventaire des gîtes.

La Commission «Site de La Ballastière» est chargée de mener une réflexion sur ces différents dossiers.

10 - Remplacement de personnels

Le Conseil Municipal,

- Valide le recrutement d'un agent affecté au ménage des gîtes et des salles, à compter du 1^{er} juillet.
 - Donne pouvoir à la commission communication pour publier une offre d'emploi.
-

11 - Stationnement des gens du voyage

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** :

- **Autorise Mme le Maire à prendre un arrêté** interdisant le stationnement des Gens du Voyage sur le territoire communal.
-

12 - Loi du 10 mars sur le déploiement des énergies renouvelables

Dans un courrier reçu le 30 mai dernier, la Préfecture informe que :

Dans le but d'accélérer le déploiement des Energies Renouvelables (EnR) et renforcer l'adhésion aux projets EnR dans les territoires, la loi d'accélération du 10 mars prévoit que les communes puissent définir, après concertation des habitants, des « zones d'accélération » favorables à l'accueil des projets EnR.

13 - Etude pour la mise en place d'une vidéosurveillance

Afin de prévenir les intrusions, vols ou dégradations, l'installation d'une vidéosurveillance aux ateliers municipaux, pourrait être envisagée.

Il est proposé de poursuivre une réflexion quand à la nécessité et la faisabilité d'une telle installation.

14 - Réunions à venir

Mme le Maire, rappelle les prochaines réunions :

- Le 23 juin à 15h00 : Présentation du document de valorisation financière et fiscale
 - Le 30 juin à 10h30 : Déploiement de la fibre
 - Le 30 juin à 15h00 : Rencontre avec le chargé de mission Tourisme Durable Du Conseil Départemental (réunion en visio).
-

15 - Panneau d'entrée d'agglomération à PASSAY

Le Conseil Municipal :

- **Autorise l'achat et l'installation de 2 panneaux** d'entrée d'agglomération à PASSAY, Chemin du Bas de l'Allée.
-

16 - Camp scout des 18 et 19 juillet

Le Conseil Municipal décide de mettre à disposition le Chapiteau situé sur le site de La Ballastière, pour l'accueil d'un camp scout, regroupant environ 30 enfants, pour les nuits des 18 et 19 juillet.

Fin de séance à 22h00.